

De nouvelles bombes atomiques sont annoncées à Kleine-Brogel

Un rapport pour l'Assemblée parlementaire de l'Otan confirme la présence des bombes nucléaires US dans le Limbourg. Une nouvelle version de ces armes arrive.

PHILIPPE REGNIER

Le sénateur canadien Joseph A. Day (du Parti libéral du Premier ministre Trudeau) est le dernier en date à avoir « jeté un pavé dans la mare » de la présence de bombes nucléaires « tactiques » américaines sur la base de la force aérienne belge à Kleine-Brogel, en province de Limbourg. La controverse se poursuit depuis plusieurs décennies, alimentée par la position officielle du gouvernement fédéral, ambiguë, qui consiste à ne confirmer... ni démentir l'existence de ces armements atomiques sur notre sol. Mais quelques « lapsus révélateurs » distillés à plusieurs reprises dans le passé par divers responsables ont transformé la question en parfait secret... de Polichinelle.

Cette fois, c'est donc le Canadien qui confirme ce que « tout le monde » sait depuis longtemps. Dans un document, exposé par Ecolo-Groen et relayé mardi par *La Libre* et *De Morgen*, le sénateur écrit ceci, dans un projet de rapport pour la commission de la Défense et Sécurité de l'Assemblée parlementaire de l'Otan : « Dans le contexte de l'Otan, les Etats-Unis déploient à l'avant quelque 150 armes nucléaires en Europe, notamment des bombes à gravité de type B61, pour une utilisation sur des avions à capacité duale des Américains comme des Alliés. Ces bombes sont entreposées sur six bases (...): Kleine-Brogel en Belgique, Büchel en Allemagne, Aviano et Ghedi-Torre en Italie, Volkel aux Pays-Bas et Inçirlik en Turquie. »

« Certaines sources ouvertes »

Cette version du texte publié sur internet datant du 16 avril a été modifiée jeudi dernier. Le nouveau texte souligne que l'information émane de « certaines sources ouvertes » et que les bases réper-



torisées sont celles des Alliés « fréquemment cités » : voilà qui indique que l'Assemblée parlementaire a beau être un organe distinct de l'Otan, la discrétion absolue de l'Alliance sur la localisation de ses arsenaux s'applique aussi à ce cénacle d'élus, experts en défense...

Quoi qu'il en soit, ce que les verts présentent comme « un rapport de l'Otan » précise que les bombes atomiques américaines à Kleine-Brogel (et ailleurs en Europe) vont être remplacées par une version modernisée. Place à la B61-12, censée pouvoir être guidée et non plus seulement larguée au-dessus de sa cible. « Cette nouvelle bombe nucléaire guidée à faible puissance est attendue pour la prochaine décennie et son coût total de production est estimé entre 7,5 et 10 milliards de dollars », écrit le sénateur Day. La firme US Lockheed Martin « s'est vu attribuer le contrat de 350 millions de dollars pour adapter l'avion d'attaque interarmées F-35 de sorte à le rendre capable de transporter et de tirer la nouvelle B61-12 », ajoute le rapport du Canadien. On sait qu'au terme d'années de tergiversations, le gouvernement Michel a opté pour le F-35, au détriment de concurrents européens, afin de remplacer sa flotte de F-16 vieillissante.

La base de Kleine-Brogel abriterait entre 10 et 20 exemplaires de cette B61, sur les « quelque 150 » en Europe évoqués par le rapport, contre 240 il y a dix ans. La diminution de ces armes encore en service (dix fois plus puissantes que celles lancées sur Hiroshima) reflète la tendance : au début de l'année, 13.865 bombes atomiques étaient détenues par neuf pays (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France, Chine, Inde, Pakistan, Israël et Corée du Nord), en recul par rapport aux 14.465 répertoriées un an plus tôt, selon le rapport annuel du Stockholm International Peace Research Institute (Sipri) publié le mois dernier, qui fait autorité. Plus de 90 % de ces armes sont aux mains de la Russie (6.500) et des Etats-Unis (6.185), qui se sont engagés en 2010 à poursuivre la réduction de leur arsenal « stratégique » (les missiles intercontinentaux), conformément au traité New Start... qui vient à échéance fin 2021.

Si l'on est loin des 70.000 têtes nucléaires de la guerre froide, les deux principales puissances atomiques ont résolument entrepris ces dernières années de « moderniser » la technologie de leurs arsenaux nucléaires et de revoir leur posture en la matière. L'an passé, le Pentagone annonçait vouloir développer à

court terme de nouvelles bombes, notamment de « faible puissance », qui pourraient être tirées par des sous-marins et utilisées dans des « extrêmes extrêmes circonstances » contre d'autres puissances nucléaires. Voilà qui fait craindre chez les antinucléaires l'abaissement du seuil d'utilisation de l'arme atomique. Washington répondait à la nouvelle doctrine de Moscou, qui envisage « l'escalade pour la désescalade » : des frappes nucléaires en premier ressort, également de moindre puissance.

Retour en grâce

La doctrine de l'Otan reflète cette tendance du retour en grâce de l'arme atomique, sur fond de tension croissante avec le Kremlin et d'inquiétudes face à la militarisation de Pékin. Il y a un an à Bruxelles, les 29 Alliés ont souligné que la dissuasion nucléaire de l'Otan repose « également » sur les bombes US déployées en Europe et sur les infrastructures mises à disposition « par les Alliés concernés », y compris les « avions à double capacité ». « Ce genre de formulations ne figurait ni dans la *Revue de la posture de dissuasion* de 2012 ni dans les déclarations du sommet du pays de Galles de 2014 », souligne Joseph Day.

La base de Kleine-Brogel a été le théâtre de nombreuses manifestations pacifistes et antinucléaires au fil des années – ici, en août 2006 pour la commémoration du bombardement atomique sur Nagasaki.

© BELGA.

« L'intérêt stratégique belge paraît limité, voire inexistant »

ENTRETIEN

LOUIS COLART

Yannick Quéau



Yannick Quéau est directeur adjoint du Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (Grip) et directeur de la recherche. Spécialiste des relations transatlantiques en matière de Défense.

Si la présence sur le sol belge d'ogives nucléaires américaines n'enfreint aucun traité, la Belgique n'en garde pas moins le droit de refuser cette présence, estime Yannick Quéau, directeur de la recherche au Grip (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).

La Belgique, en tant que membre de l'Otan, peut-elle refuser la présence d'ogives américaines sur son sol ?

Absolument ! En vertu du Traité, aucune obligation formelle ne s'impose à la Belgique. Il n'y a pas d'accord particulier nous imposant cette présence.

Dans ce cas, quel est l'intérêt pour la Belgique de garder ces armes ?

L'intérêt stratégique paraît limité, voire inexistant. Tout au plus y vois-je un moyen politique d'impliquer les Etats-Unis dans la défense du continent européen. En particulier vis-à-vis de la Russie...

Les tensions avec la Russie justifient-elles le maintien de ces ogives en Belgique ?

Ces tensions certes, mais aussi l'état déplorable des relations entre Washington et Moscou sur ces questions d'armement nucléaire. Alors que davantage de compréhension et de discussions pourraient apaiser ces relations. La présence sur le sol européen d'ogives nucléaires américaines pourrait très bien servir d'enjeu à ces négociations.

Pourquoi le gouvernement maintient-il un pseudo-mystère sur la présence de ces armes américaines sur le sol belge ?

C'est véritablement un pseudo-mystère : personne parmi les spécialistes de la Défense ou de l'armement n'a été surpris par les informations sur Kleine-Brogel. Je pense qu'il y a simplement, de la part du gouvernement belge et de l'Otan, une forme de précaution sur le nombre d'ogives à tel et tel endroit. L'enjeu est peut-être de ne pas révéler à un potentiel ennemi l'ampleur de l'arsenal et où il est stocké. On peut aussi légitimement penser qu'un second enjeu est de ne pas faire la vérité pour éviter de susciter l'intérêt des mouvements pacifistes, anti-arsenal nucléaire, comme cela arrive à certains endroits du globe. Car c'est possible : le Canada, par exemple, a déjà renvoyé aux Etats-Unis l'arsenal nucléaire autrefois entreposé chez lui.

« Avec ces armes, les Etats-Unis occupent le terrain européen »

ENTRETIEN

L. CO.

Quentin Michel



Quentin Michel est professeur à la faculté de droit de l'université de Liège, spécialiste des politiques nucléaires notamment pour les aspects de non-prolifération des armes.

Chercheur à l'ULg, Quentin Michel insiste sur la force de l'habitude : cela fait si longtemps que les armes américaines sont en Belgique qu'il est probable que le gouvernement ne se pose même plus la question.

Quel intérêt pour la Belgique de garder ces armes sur son sol ?

Essentiellement de faire face à ses engagements vis-à-vis de l'Otan. Cela a été décidé il y a longtemps et est devenu un secret de Polichinelle. Mais je ne

suis pas persuadé qu'il existe une véritable stratégie belge sur ces questions : ces armes sont là depuis très longtemps et c'est devenu un fait accompli.

Et du côté américain, pourquoi utiliser une base belge ? Cela a du sens pour contrer la menace russe ?

Cela avait du sens autrefois. Est-ce toujours le cas aujourd'hui, avec les capacités de projection de la force nucléaire (comme les sous-marins) ? Je n'en suis pas persuadé. C'est surtout pertinent du

point de vue américain, puisque les Etats-Unis sont ainsi physiquement présents sur le sol européen, ils occupent le territoire. Mais, encore une fois, la question fait peu débat depuis des décennies, je ne suis pas persuadé qu'il existe une grande stratégie sur la question de la dissémination des ogives.

Pourquoi suscite-t-elle peu de débats ?

Il y a une forme de désintérêt de la société mais aussi, de la part des gouvernements, une volonté d'éviter de soulever ce débat. Parce qu'alors se pose inévitablement la question de la légalité de la présence de ces armes sur notre sol. La réponse de la Belgique, vis-à-vis du Traité de non-prolifération nucléaire, est de dire qu'elle ne contrôle pas ces armes. Elle ne fait que les garder pour un pays tiers.

Le Parlement peut-il obtenir le retrait des ogives de Kleine-Brogel, comme le souhaitent Ecolo et Groen ?

Ils ont déjà provoqué ce débat dans le passé, sans succès. Le Parlement peut très bien voter une résolution en ce sens. Il faudrait d'abord voir s'il existe une majorité là-dessus. Ensuite, je serais curieux de voir quelle serait la réaction du gouvernement, qui pourrait très bien refuser d'en débattre, et quel impact une telle résolution aurait sur un gouvernement en affaires courantes...